



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2022-647

PUBLIÉ LE 6 SEPTEMBRE 2022

Sommaire

Direction régionale et interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d Île-de-France / Direction

75-2022-09-02-00005 - Annule et remplace l'arrêté n°75-2022-08-17-00004 portant nomination de membres du conseil de famille des pupilles de l'Etat de Paris publié au recueil des actes administratifs spécial n°75-2022-612 le 19 août 2022 (2 pages)

Page 3

Direction régionale et interdépartementale de
l'économie, de l'emploi, du travail et des
solidarités d Île-de-France

75-2022-09-02-00005

Annule et remplace l arrêté
n°75-2022-08-17-00004 portant nomination de
membres du conseil de famille des pupilles de
l Etat de paris publié au recueil des actes
administratifs spécial n°75-2022-612 le 19 août
2022



**PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités**

Unité Départementale de Paris

Paris, le 5 septembre 2022

**ANNULE ET REMPLACE L'ARRETE N°75-2022-08-17-00004 PORTANT NOMINATION
DE MEMBRES DU CONSEIL DE FAMILLE DES PUPILLES DE L'ETAT DE PARIS
PUBLIE AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL N°75-2022-612 LE 19
AOÛT 2022**

Le Préfet de la région d'Île de France,
Préfet de Paris,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'ordre national du mérite,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment le chapitre IV titre II du livre II relatif aux pupilles de l'Etat ;

Vu l'article 29 II de la Loi n° 96-604 du 5 juillet 1996 relative à l'adoption ;

Vu le décret n° 98-818 du 11 septembre 1998 modifiant le décret n° 85-937 du 23 août 1985 relatif au Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat ;

Vu les arrêtés des 09 juin 2016, 06 février 2017, 07 mars 2018, 07 mai 2019, 30 octobre 2020 09 mars 2021 et 28 septembre 2021 portant nomination des membres des Conseils de Famille des Pupilles de l'Etat de la Ville de Paris ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 mars 2021 nommant M. Gaëtan RUDANT en qualité de directeur régional et interdépartemental de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités d'Île-de-France à compter du 1er avril 2021;

Vu l'arrêté interministériel en date du 29 mars 2021 nommant Barbara CHAZELLE, directrice régionale adjointe, directrice de l'unité de Paris à compter du 1er avril 2021 ;

Sur proposition de la Directrice régionale et interdépartementale adjointe, directrice de l'unité départementale de Paris :

ARRETE

Article 1 : Est nommée membre du **Conseil de famille II** des pupilles de l'Etat de la Ville de Paris :

➤ **Au titre des assistants maternels :**

Association Nationale des Assistants Maternels Assistants et Accueillants Familiaux
(ANAMAAF):

- **Madame Nelly BEAUJAN**, titulaire, nouveau mandat pour une durée de 6 ans.

Article 2 : Le Préfet de la région d'Île de France, Préfet de Paris, et la Directrice de l'unité départementale de Paris, chacun en ce qui le concerne, sont responsables de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région d'Île de France.

Pour le Préfet et par délégation,

La Directrice régionale et interdépartementale
adjointe,

Directrice de l'Unité départementale de Paris

signé

Barbara CHAZELLE